

Vente flash SCPI Fiscales



Vous considérez, à la lecture de notre dernière newsletter (<https://www.maubourg-patrimoine.fr/resources/662/SCPI%20Fiscales.pdf>), qu'investir en SCPI « Pinel », « Déficit Foncier » et « Malraux » constitue le moyen efficace d'allier constitution de patrimoine et optimisation de la fiscalité ?

Le Cabinet Maubourg Patrimoine a négocié avec les meilleures sociétés de gestion spécialisées dans les SCPI Fiscales une opération promotionnelle valable pour tous les **dossiers déposés avant le 15 Novembre** et les souscriptions réalisées avant le 31 Décembre.

Nos clients bénéficieront d'un chèque de remboursement correspondant à 1 % du montant de leur investissement pour toutes les souscriptions supérieures ou égales à 75.000 euros. Ainsi, pour une souscription de 80.000 euros, financée à crédit ou cash, le chèque de remboursement s'élèvera à 800 euros.

Nos conseillers pourront vous orienter sur la SCPI correspondant à vos besoins en termes de constitution de patrimoine et d'optimisation de la fiscalité.

Comment investir ?

- ☎ Téléphone : 01.42.85.80.00
- ✉ Courriel : info@maubourg-patrimoine.fr